

marriage

Le 21^{me} jour du mois de Janvier de l'an mil six cent
quatre vingt deux apres les fiancailles de la
publicacion d'un Ban fait tant dans ceste paroyse
que dans celle de Claronquien et la dispense des deux
autres Bans des messrs les vicaires de st ouest,
ny estant intervenu aucuns empeschemens ainsi
qu'il n'est apparu par la tesmoignage de monsieur
du puis pasteur de Claronquien delib^{re} du 20^{me} jour
de Janvier de l'an 1692. et soulligné pasteur
de l'eglise paroyssiale de saint folquin et
Wizormes au interrog^e martin Barbier habit^{ant}
de Claronquien et marie magdelaine le felire
de Wizormes et leurs consentemens mutuels
par moy pris les aydes convenus dans lesaints sacrements
de mariage selon les formes ordinaires de nos^{tres}
m^{rs} de la s^{te} eglise dont nous requiers la
sacre concelle de trouthe en les presens de
m^{rs} cadart pres capelain de Wizormes pierre
Barbier sou pere autoinnotte seban sa mere et
marie magdelaine limesin sa tante, marie
marguerite seban sa cousine germaine lesq^{ls}
ont icy avec nous soullignes tesmoins.

Marye de martin Barbier Marye de pierre
marie de marie magdelaine le felire
ne sçassent trois jours esrire.
marie de l'autoinnotte seban sa mere
marie X de marie magdelaine limesin
marie de + marie marguerite seban
Jean francois cadart pres & caplain.
Wenglaire pres pasteur de
Wizormes #

M.1692.1.21

mariage

le 21^{ème} du mois de janvier 1692 après les fiancailles et la publication dun ban fait tant dans ceste paroisse que dans celle de Blarenguen et la dispense des deux autres bans des messrs les vicaires de st omer, ny estant intervenue aucuns empeschements ainsy qu'il mest appereu par le tesmoignage de monsieur dupuis pasteur de blarenguen dalté du 20^{ème} de janvier de lan 1692. je soussigné pasteur de lesglise paroissiale de saint folquin at wizerners ay interrogé **martin barbier** natif de blarenguen et **marie magdelinne le febure** de wizerners et leurs consentements mutuelles par moy pris les aycts conjoint dans le saint sacrement de mariage selon les formes ordinaires de nostre mere la ste esglise donct nous requiere le sacre concille de trentte en les presences de msr cadart ptre capelain de wizernes pierre barbier son pere antoinette heban sa mere et marie magdelinne limosin sa tantte, marie margueritte heban sa cousine germinne lesquels ont icy avec nous soussignes tesmoins

marq de + martin Barbier

marq + de pierre barbier

marcq *m* de marie magdelinne le febure
ne schassant tous deux escrire

marq + d'antoinette heban sa mere

marq *X* de marie magdelinne limosin

marq de + marie margueritte Heban

Jean francois Cadar ptre et chappelain

L. Weuglart ptre pasteur de Wizernes SSS